

Ecrit par Mireille Hurlin le 17 juin 2021

(Vidéo) La Ville d'Avignon se dote d'un nouveau Plan local d'urbanisme pour dessiner l'avenir

Le nouveau Plan local d'urbanisme entre dans la phase de concertation avec les Avignonnais. Sa mission ? Donner une lisibilité, de la cohérence, plus d'harmonie aux faubourgs extramuros d'Avignon, avec une exigence de plus : la qualité de l'habitat, de l'environnement, du cadre de vie et des liaisons entre les quartiers en devenir et à venir. Les Avignonnais sont invités à donner leur avis sur <u>Je participe.avignon.fr</u>

Conduit par Cécile Helle, maire d'Avignon et Paul-Roger Gontard, adjoint au maire délégué au développement territorial et urbain ainsi qu'aux grands projets, le nouveau Plan local de l'urbanisme (PLU) entre dans la phase de concertation avec la population. L'outil a pour mission de réinventer la ville sur elle-même et, surtout, d'apporter un nouveau souffle à un habitat 'dont certains quartiers comme la Rocade' on passablement écorné la notion de 'qualité d'habiter' a sévèrement relevé Cécile Helle. Bref, l'outil dictera les règles de la construction, de la réhabilitation et de la végétalisation pour les 10 ans à venir.

La feuille de route?

Il sera question de renforcer l'attractivité et le rayonnement d'Avignon en affirmant sa position au centre du Delta rhodanien ; de Conjuguer harmonieusement héritage et invention de la ville de demain ; de Tendre vers la ville méditerranéenne durable en intégrant le climat au mode de vie, en réduisant les déplacements et en proposant des modes de déplacements doux, en favorisant la vie de quartier et en donnant de la place à l'eau, à la faune et à la flore. Pour quel résultat ? Une ville à taille humaine, apaisée, aux activités travail et commerce vécus le plus possible en proximité.

La ville-jardin

Cécile Helle et Paul-Roger Gontard expliquent que la singularité de la ville d'Avignon réside en ses paysages, ses espaces agricoles et naturels qu'ils souhaitent préserver. Ils poussent même les Avignonnais eux-mêmes à participer à l'identification, à la conservation et à la restauration de patrimoines architecturaux voisins, peut-être méconnus ainsi qu'à la préservation de la trame verte -composée d'espaces naturels et agricoles, parcs et jardins- et bleue -sorgues et canaux- afin de préserver la nature dans le cadre de vie de chacun.



Ecrit par Mireille Hurlin le 17 juin 2021

Les spécificités du PLU?

Le document entre vraiment dans les détails propres à son temps, notamment en introduisant le 'Coefficient de biotope par surface' pour inciter à la création et à la conservation d'espaces verts ainsi qu'à la plantation d'arbres afin de favoriser la biodiversité et de limiter l'imperméabilisation des sols. Ce coefficient fixe également les surfaces non imperméabilisées sur le lieu de construction et réclame plus d'espace libre de pleine terre, de toitures ou de façades végétalisées.

Les zones agricoles et naturelles dorénavant préservées

L'île de la Barthelasse, la Ceinture verte, les foins de Montfavet seront maintenus dans leur vocation agricole. Le PLU s'attachera aussi à protéger les jardins remarquables, la préservation et et la valorisation des canaux d'irrigation, les cheminements piétons et le renforcement de la trame végétale. Ce souci va jusqu'au traitement paysager des clôtures –comportant des trouées pour laisser le passage de la petite faune- qui devront être doublées, dans la majorité des cas, par des haies végétales adaptées au climat.

Le facteur social

Cécile Helle le martèle, elle veut conserver une ville à taille humaine accueillante qui tient également compte de la fluctuation du nombre de membres au sein d'un même foyer au fil de la vie comme par exemple l'arrivée d'enfants dans le foyer ou leur départ, les familles monoparentales ce qui appelle une plus grande diversité de proposition de logements et de bâtis en adéquation avec la demande et les souhaits des habitants. Le maire insiste sur la préservation du patrimoine, particulièrement aux abords de l'intramuros. Concernant les quartiers prioritaires de la ville qui font l'objet, notamment, de l'opération Cœur de ville, ils seront revus pour favoriser des percées visuelles, dégager des vues, adapter les hauteurs et offrir des espaces extérieurs aux grands ensembles.

Des projets exemplaires

Quatre secteurs majeurs devraient s'épanouir dans les années à venir avec Bel-Air ; Joly-Jean ; le quartier de la gare de Montfavet et le quartier Courtine-Confluence. Le maire d'Avignon fait savoir que ces quartiers seront porteurs de fortes influences en termes de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale. Le défi ? Organiser les liaisons avec les tissus bâtis, les espaces naturels et le lien avec les faubourgs et la ville centre avec des cheminements piétons et cyclistes.

A propos des bâtis remarquables

La ville d'Avignon met l'accent sur 300 bâtis remarquables en cours d'identification retraçant l'histoire urbaine et rurale au gré de style architecturaux art déco et art nouveau, mas typiquement provençaux et contemporains. Ainsi, le PLU interdit désormais la démolition de ces constructions remarquables.

Paul-Roger Gontard, adjoint au maire et Cécile Helle, maire d'Avignon



Ecrit par Mireille Hurlin le 17 juin 2021

Pourquoi un PLU?

«Pour redonner du sens à la règle et passer d'un urbanisme 'normé' à un urbanisme de 'projet' insiste Cécile Helle. En clair ? En finir avec la consommation d'espaces agraires pour concentrer un habitat de meilleur qualité mais ponctué de verdure. C'est ainsi que le PLU se décline en PADD ; Projet d'aménagement et de développement durables et d'un règlement graphique composé de cartes de secteurs de ville délivrant des OAP : Orientations d'aménagement et de programmation. On y apprend la nature des activités autorisées pour les constructions et les espaces non-bâtis, les volumes, hauteurs et implantations autorisés, la qualité architecturale, environnementale et paysagère souhaitées.

Les quartiers visés

Les quartiers stratégiques urbains visés sont : l'îlot Souvet ; Saint-Michel ; l'avenue Pierre Sémard ; l'entrée de ville Sud-Est ; le quartier Bel-Air-la Cristole ; Joly-Jean-Rocade Sud ; Avignon Confluence ; le quartier de gare Montfavet et la Technopole.

Ce qu'ils ont dit

«Les habitants sont invités à consulter les documents sur la plateforme **Je participe.avignon.fr** et à déposer leurs remarques et commentaires,a précisé Paul-Roger Gontard, adjoint au maire. Ce nouveau PLU (Plan local d'urbanisme) est didactique et fonctionnel. Sa présentation permet d'interagir avec le public. Une 1^{re} vidéo est d'ores et déjà disponible, trois autres suivront, mettant en lumière les éléments saillants de cette nouvelle proposition comme le coefficient d'artificialisation des sols, sur les OAP Orientations d'aménagement et de programmation sur les quartiers stratégiques d'Avignon, enfin des croquis permettront de mieux saisir les enjeux d'implantation et de volumes des constructions.»

«La révision de ce PLU sur lequel nous travaillons depuis plus de 5 ans vient ranimer un document totalement dépassé,» affirme Cécile Helle, maire d'Avignon. Au chapitre de la hausse des température en période estivale le maire précise : «La ville dispose d'une trentaine de parcs et jardins que nous avons décidé de requalifier de manière systématique, depuis 6 ans, avec des jeux, des bancs et des revégétalisations, parfois avec d'importants travaux lorsqu'il s'agissait de faire revivre des parcs devenus de vrais terrains vagues. En outre nous les agrémentons d'un point d'eau ou de jeux d'eau afin d'augmenter le potentiel de ces îlots de fraîcheur à la saison estivale. Ainsi, nous continuons à envoyer un signal fort pour l'amélioration du cadre de vie et le bien-être des habitants qui se traduit très concrètement. Ce que veulent les gens ? Se réapproprier leur vie de quartier, la ville des proximités. Ce qu'il ne faut pas négliger ? La qualité d'habiter. Pourquoi ? Parce qu'en extramuros ont a produit beaucoup mais de piètre qualité ce qui fait que nous affichons un taux de vacance très important si l'on se reporte aux chiffres nationaux. Il n'est plus question de faire du business avec l'habitat, ni de mauvais produits de défiscalisation. Les nouveaux quartiers seront la démonstration du beau et de la qualité à habiter.»

Le Plan local d'urbanisme éditera les règles de construction et de conservation de la nature pour les 10 ans à venir